

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

L'Association de Chasse Communale Agréée de Corbarieu fait partie de l'AICA (Association intercommunale de Chasse Agréée avec les communes de St Nauphary et Léojac)

Pourquoi chasse-t-on?

Aujourd'hui, le chasseur est une sentinelle de la nature tant pour la régulation que pour la veille sanitaire de la faune sauvage.

Il exerce une surveillance sur les dégâts causés par le gros gibier notamment le chevreuil, le sanglier et ceux occasionnés par le renard, animal porteur de maladies enzootiques.

Que faut-il pour chasser

- un permis de chasse
- la validation de la saison en cours du permis de chasse
- une assurance chasse
- une carte de membre actif (pour les chasseurs qui habitent sur les 3 communes ou qui sont propriétaires terriens, ascendants et descendants)
- ou une carte étranger (gens extérieurs aux 3 communes ou non propriétaires) délivrée sur demande écrite avant le 1er avril de la saison de chasse, sous accord du bureau de l'ACCA.

Qui contacter

M. COCCHIO Denis, président au 06 86 42 00 46

M. VACCARI Clément, vice-président au 06 74 66 67 95